



AVIS D'INFORMATION
Le 28 mai 2025

En application des dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 4 JUIN 2025 A 19H00

SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Attribution du marché pour la création d'un parking végétalisé à l'emplacement du parking Mériel
- Approbation du PLUI – Plan Local d'Urbanisme
- Autorisation d'encaissement d'un remboursement de 450 €
- Consultation pour avis sur le projet de schéma d'accueil des gens du voyage 2025-2031
- Transfert de compétences eau et assainissement collectif à la communauté de communes Cœur de Nacre à compter du 1^{er} janvier 2026 : approbation de la modification statutaire
- Création d'un emploi permanent à temps complet sur les fonctions d'ATSEM à compter du 1er septembre 2025, correspondant au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – catégorie C
- Création d'un emploi permanent à temps complet sur les fonctions d'agent de restauration scolaire et d'entretien polyvalent des locaux à compter du 1er septembre 2025 correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux – catégorie C
- Recrutement d'un agent contractuel en accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique sur des fonctions de chargé de mission au sein de la direction des services techniques, à temps complet, à compter du 5 juin 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
- Création d'un emploi permanent à temps complet sur les fonctions d'agent de communication à du 1er septembre 2025 correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux – catégorie C
- Tarifs des colos apprenantes 2025
- Convention de répartition des frais entre les communes pour l'accueil de la gendarmerie d'été 2025
- Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat depuis le conseil municipal du 28 avril 2025 ;